

# Le néerlandais imposé en périphérie

## FLANDRE Des entreprises s'y mettent aussi

► Dans tous les cas, les autorités flamandes expédient leurs documents en néerlandais, et veillent à ce que les sociétés opérant sous leur tutelle fassent de même.

► Topo et protestations.

Le communautaire n'est plus ce qu'il était avant la signature de la sixième réforme de l'Etat en 2011 ou la participation de la N-VA au gouvernement fédéral en 2014 : les deux « événements » ont modifié les termes de l'équation nord-sud. Le communautaire est dans tout, comme on dit, mais il est moins là où on l'attendait depuis toujours, à commencer par la périphérie bruxelloise. Où le feu ne prend pas. Ne prend plus. Les étincelles ne manquent pas, pourtant : de la saga mayorale à Linkebeek (où l'on a revoté récemment à peu près dans l'indifférence générale) aux tracasseries dont les habitants francophones sont victimes.

C'est vrai dans les communes à facilités. La *Libre Belgique* relatait lundi le cas des titres-ser-

vices, régionalisés depuis la dernière réforme institutionnelle : la société Sodexo, qui opère désormais pour le compte de la Région flamande, communique intégralement en néerlandais. Les usagers francophones sont priés de s'adapter. Des bourgmestres ont protesté : Véronique Caprasse, première échevine à Crainhem, députée fédérale Défi (ex-FDF), s'est plainte officiellement, nous dit-elle, auprès de la vice-gouverneure du Brabant flamand, Valérie Flohimon, qui peut comprendre, mais le gouverneur, Lode De Witte, est connu, lui, pour son intransigeance flamando-flamande.

En toile de fond, les élus francophones peuvent réinvoquer l'arrêt du Conseil d'Etat – chambres réunies – de juin 2014 qui invalidait les circulaires du gouvernement flamand (notamment la circulaire Peeters) imposant aux habitants francophones qui souhaitent recevoir leurs documents dans leur langue d'en faire systématiquement la demande, rien n'y fait. Les autorités flamandes ne partagent pas cette lecture (elles parlent d'« interprétation ») de l'arrêt, et maintiennent fermement les règles en vigueur.

**Electricité, taxes, crèches**

Les titres-services sont un

exemple. On signale d'autres tracasseries du même ordre. L'intercommunale Eandis, dans le domaine de l'électricité (travaux, distribution), s'adresse, elle aussi, à ses clients exclusivement en néerlandais, à la demande expresse du gouvernement flamand, nous assure-t-on. Les campagnes de dépistage du cancer du sein pour les femmes de 50 à 69 ans, du ressort des autorités provinciales, ignorent le français. Les documents ayant trait aux taxes environnementales dont s'acquittent les habitants sont rédigés en néerlandais. A Drogenbos, les inscriptions à la crèche « Boterham et Tartine » se font uniquement en néerlandais, et plusieurs entreprises installées sur le territoire communal persistent à communiquer en toutes occasions dans la langue de Vondel. Certains – à Défi, Véronique Caprasse ainsi que Sophie Rohonyi, coordonnatrice dans la périphérie – voudraient solliciter l'ensemble des mandataires des communes à facilités afin qu'ils interpellent les autorités flamandes en sériant les difficultés et injustices, mais tous ont un doute sur l'impact ultime de la démarche, vu le mur en face. ■

DAVID COPPI